

Image not found or type unknown



embauché une ivoirienne avec un titre de séjour italien

Par **moumoune18**, le **05/11/2012** à **23:38**

Bonjour, je suis chef d'entreprise et je souhaite embaucher en CDI une ivoirienne avec un titre de séjour italien long durée, cette personne a 2 enfants dont 1 née en France. Avec un appartement. Mais voilà après avoir fait une demande à la préfecture pour savoir si j'ai le droit de l'embaucher leur réponse a été que non. Se que je ne comprend pas. Comment peut-on avoir le droit de se loger et de scolariser des enfants en France si on n'a pas le droit d'y travailler. Quel recours je peux avoir ? De plus je suis restauratrice et comme vous le savez nous avons beaucoup de mal à trouver du personnel. Le profil de cette personne m'intéresse beaucoup, mais voilà j'ai le sentiment que cela n'est pas juste. Cette personne se retrouve seule avec 2 enfants et sa situation devient critique. Je vous remercie d'avance de votre réponse.